

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016

Le vendredi 25 novembre 2016, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 14 novembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice TOMBOIS, Maire

Etaient également présents : Mme Christelle ROUSSEAU, Adjointe, M. Donald BONTEMPS, Adjoint, MM. Stéphane DOSSCHE – Maxime CORRE, Sébastien NOUVEAU, Mmes Karine DUHAMEL – Monique BONTEMPS

Absents excusés : M. Claude PETIGNY pouvoir à Mme Christelle ROUSSEAU
M. Jérôme PETIT
Mme Karine LELONG

Secrétaire de séance : Christelle ROUSSEAU

POINT SUR L'URBANISME DANS LE VILLAGE

Suite à l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir sa politique d'urbanisme telle qu'elle a été menée jusqu'à maintenant.

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA CCPB

Vu la loi N°2015-991 du 09 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment les articles 64 et 68,

Considérant que la loi NOTRe a des conséquences sur les compétences des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existants au 09 août 2015,

Considérant que la loi NOTRe a modifié les compétences obligatoires ainsi que les compétences optionnelles des EPCI à fiscalité propre dès le 1^{er} janvier 2017,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bray au plus tard le 31 décembre 2016 pour se conformer aux dispositions de la loi NOTRe.

Monsieur le Maire expose les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

La modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un établissement,

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications des statuts de la CCPB afin de se conformer aux dispositions de la loi NOTRe et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

DOSSIER ENEDIS

M. Donald BONTEMPS, 2^{ème} adjoint, fait un exposé du dossier toujours en cours d'étude et en attente des réponses suite aux interrogations posées.

ABATTAGE D'ARBRES

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'abattage d'arbres sur la commune, des devis vont être demandés.

CURAGE DE LA MARE A LANLU

Le curage de la mare rue des plaines a été effectuée pour la rendre plus opérationnelle en cas d'incendie. Un devis a été demandé pour l'autre mare.

ARRETES POUR PANNEAUX ENTREES ET SORTIES RD1 ET RD502

La situation sera revue ultérieurement.

RAPPORT D'ANALYSE DU SIEAB

Après avoir entendu le rapport sur l'analyse de l'eau du SIEAB, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte celui-ci.

CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'IMPLANTATION DES ABRIS VOYAGEURS

Lecture est faite de la convention de délégation de compétence proposée par le Département de l'Oise qui expose :

- autorise le département en lieu et place de la commune, à délivrer les autorisations d'occupation du domaine public en faveur du marché de location et d'entretien-maintenance des abris-voyageurs par le département et à percevoir directement la redevance due par le titulaire du marché.
- décide d'un commun accord avec la commune du lieu d'implantation des abris-voyageurs,
- la commune assurera la libération et la préparation de l'emprise nécessaire à l'accueil de l'abri-voyageurs (y compris l'écoulement des eaux, le raccordement et le branchement à l'éclairage public), le nettoyage de la plateforme et de ses abords,
- la convention prendra effet le 1^{er} juin 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et charge M. le Maire de faire le nécessaire avec le Département de l'Oise.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Lecture est faite de l'arrêté de la Direction Départementale des Territoires concernant la régularisation de la dissolution définitive de l'Association Foncière de remembrement qui avait été délibérée par le Conseil Municipale le 6 février 2009 et le bureau de l'Association Foncière le 21 janvier 2009. Les biens fonciers de l'association foncière sont transférés à la commune.

- l'Etat entérine la délibération sur les demandes d'autorisation d'urbanisme qui sont désormais instruites par la Communauté de Communes du Pays de Bray.

- L'appel d'offre de l'Adapt a été envoyé par Edyfis. La consultation est en cours. Réponse attendue pour le 8 décembre.

- l'ADTO a lancé l'appel d'offre pour la mission de maitrise d'ouvrage pour les travaux de la rue de Blacourt. L'Analyse des offres présente l'entreprise Oise VRD comme la mieux placée. Le Conseil Municipal suit cette préconisation.

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.